

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LANGON
COMMUNE DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DU
CONSEIL MUNICIPAL / CCAS DE LA COMMUNE DE
SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an **deux mille vingt-trois**, le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal et le Conseil d'administration du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE se sont réunis, en séance extraordinaire, dans la Salle Saint-Romain (Rue Saint-Romain) sous la présidence de Monsieur Christophe MIQUEU, Maire et Président du CCAS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2023

Secrétaire de séance : Stéphane NICOLAS

Conseil municipal :

M. Christophe MIQUEU , Maire	Présent	
Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER , 1 ^{ère} Adjointe	Présente	
M. Laurent NOËL , 2 ^{ème} Adjoint	Excusé	Pv. donné à M. MIQUEU
Mme Anne-George SENAMAUD , 3 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Olivier JONET , 4 ^{ème} Adjoint,	Présent	
Mme Véronique DUPORGE , 5 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Christian BONNEAU	Présent	
M. Thomas CHAZAI	Excusé	Pv. donné à M. BONNEAU
M. Christian LAVERGNE	Présent	
M. Dominique ROBERT	Présent	
Mme Corinne SPIGARIOL-BACQUEY	Présente	
Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET	Excusée	Pv. donné à M. JONET
Mme Gwenaëlle MACHADO	Présente	
M. Edouard HESPEL	Excusé	Pv. donné à M. LAVERGNE
Mme Sandra LABONNE	Présente	
M. Philippe DESNANOT	Présent	
Mme Véronique DUBOURG-BOUNADER	Excusé	Pv. donné à M. DESNANOT
M. Stéphane NICOLAS	Présent	
M. Gilles BUSSAC	Présent	

Conseil d'administration :

M. Christophe MIQUEU , Président	Présent	
Mme Véronique DUPORGE , Vice-Présidente	Présente	
M. Christian BONNEAU , Conseiller municipal	Présent	
M. Edouard HESPEL , Conseiller municipal	Excusé	Pv. donné à M. LAVERGNE
M. Christian LAVERGNE , Conseiller municipal	Présent	
Mme Sandra LABONNE , Conseillère municipal	Présente	
M. Gilles BUSSAC , Conseiller municipal	Présent	
Mme Véronique DUBOURG-BOUNADER , Conseillère municipale	Absente	
Mme Esther CORTAZAR NAUZE (UDAF - CDAFAL 33 (CNAFAL))	Absente	
Mme Maryse CHEVALIER (Handicap – Handisup)	Excusé	Pv. donné à M. BUSSAC
Mme Sylvette VIGNEAU (Vacances et familles)	Présente	
Mme Arlette MICHEL (Amicale des Donneurs de Sang)	Présente	

Assistaient également à la réunion :

- Monsieur **Pascal LAVERGNE**, Député (12^{ème} circonscription),

- Monsieur **Daniel BARBE**, Conseiller départemental du canton Le Réolais et Les Bastides, Président de la communauté de communes rurales Entre Deux Mers et Président de l'Association des Maires Ruraux de la Gironde et Vice-Président National de l'AMRF.

Et Madame Sophie SORIN, Directrice Générale des Services (DGS).

Le Maire/Président remercie les membres du Conseil municipal et du Conseil d'administration du CCAS, les citoyens nombreux dans la salle St Romain faisant office de salle de réunion des instances pour l'occasion, M. le Député et M. BARBE pour leur présence à cette séance exceptionnelle qui fait suite à l'annonce surprise le 21 septembre dernier par le Groupe Korian de la fermeture de l'EHPAD d'ici mai 2024.

Le Maire/Président rappelle que la fermeture de l'EHPAD de Sauveterre-de-Guyenne, établissement emblématique de notre commune, annoncée aux salariés et aux familles le jeudi 21 septembre, a provoqué un véritable choc. Cette décision, prise de manière unilatérale par la direction de Korian, a déclenché une colère palpable et une incompréhension profonde parmi les résidents, les employés, les familles, et bien entendu les élus de la collectivité.

Lors des réunions successives du jeudi 21 septembre, avec les salariés, les familles puis le Maire, des représentants du Groupe (directeur national des affaires territoriales, directeur régional, responsable des ressources humaines venue d'Omega et directrice en poste) ont tenté de justifier cette décision par les travaux de rénovation jugés trop coûteux pour mettre les chambres aux normes. Pour le Maire/Président, les coûts annoncés (+ de 11 millions d'euros) sont tellement exorbitants et excessifs qu'ils ne parviennent pas à cacher la véritable finalité de l'opération : transférer les lits là où ils seront commercialisés à un prix bien plus élevé ! A ce prix-là, on construit deux Ehpads neufs à Sauveterre-de-Guyenne, a clamé le Maire / Président du CCAS.

Il est prévu que les 42 lits de l'EHPAD soient transférés vers d'autres établissements détenus par Korian, sur la rive gauche de la métropole et sur le bassin d'Arcachon, privant ainsi notre territoire rural d'une ressource précieuse et jusqu'alors relativement accessible.

Le Maire/Président indique qu'à la suite de cette annonce de Korian, il a reçu un soutien massif des autorités publiques, notamment de l'ensemble des sénateurs de Gironde, du député, du Conseil départemental, tutelle, et de l'ensemble des Maires de la CDC. Les sénateurs ont adressé un courrier au Directeur général de l'ARS ainsi qu'à Madame la Ministre des Solidarités et des Familles, exprimant leur vive inquiétude face à cette décision du Groupe Korian. Le Maire a écrit également aux deux ministres de tutelle, Ministre de la Santé et Ministre des Solidarités et des Familles. Le député a de son côté fait le lien en direct sur le dossier avec le cabinet de la Ministre des Solidarités et des Familles.

Il explique que l'idée d'aujourd'hui est que les élus du Conseil municipal et les administrateurs votent de manière solennelle la motion « sauvons notre EHPAD » (cf. motion ci-dessous).

A. MOTION OFFICIELLE DES ELUS ET ADMINISTRATEURS : « SAUVONS NOTRE EHPAD »

Le Conseil municipal et le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Sauveterre-de-Guyenne, réunis ensemble en session extraordinaire ce 5 octobre 2023, expriment de manière solennelle leur opposition ferme et déterminée à l'annonce soudaine et brutale de la fermeture de l'EHPAD appartenant au groupe Korian, situé au 44 bis du boulevard du 11 novembre, un établissement qui tient une place emblématique au cœur de notre commune.

Cette décision, prise de manière unilatérale par la direction de Korian, a suscité un profond sentiment de colère et d'incompréhension parmi les résidents, les employés, les familles, et bien sûr les élus du territoire. Annoncée le 21 septembre dernier, cette nouvelle a rapidement mobilisé la population, unie dans le but de préserver ce service vital pour notre ville et son territoire rural.

Depuis sa création en 1988 par le Docteur Serge Maurin, ancien Conseiller municipal, l'EHPAD a toujours joué un rôle central dans l'accompagnement des personnes âgées dépendantes de notre commune. Il a su construire un partenariat essentiel avec la Commune, le Centre communal d'action sociale (CCAS), et tout particulièrement la Résidence autonomie, autour d'un programme d'animations partagées pour nos aînés, notamment en matière intergénérationnelle. Enfin et surtout, il a su offrir un précieux soutien aux familles de

résidents, en créant une résidence bienveillante et chaleureuse répondant aux besoins spécifiques de notre population, notamment en accompagnant la fin de vie de nos aînés avec une grande humanité.

Le Conseil municipal et le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Sauveterre-de-Guyenne rappellent que malgré la nécessité des rénovations, l'état du bâtiment n'a jamais mis en péril la sécurité des résidents, comme les commissions de sécurité successives peuvent en témoigner. En revanche ils sont indignés de constater que depuis son acquisition en 2018, Korian a délibérément choisi de négliger l'entretien du bâtiment, alors qu'il l'a acheté en connaissance de cause, c'est-à-dire en sachant pertinemment que des travaux de modernisation étaient nécessaires. Un plan pluriannuel d'investissement aurait dû être engagé immédiatement afin de procéder dès la première année à une rénovation du patrimoine qui s'impose quand on le gère avec sérieux et volonté d'améliorer la vie des résidents. La raison invoquée aujourd'hui pour cette fermeture, à savoir le coût des rénovations, peine à convaincre, surtout lorsque l'on considère les ressources financières dont dispose le groupe, avec son statut de multinationale multimillionnaire, ainsi que le financement public qui soutient son fonctionnement quotidien. Ceci implique au minimum une obligation de garantir l'entretien des lieux de vie des résidents.

Le Conseil municipal et le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Sauveterre-de-Guyenne rappellent que la ville, en plein essor, ancien chef-lieu de canton et siège de la CDC Rurales de l'Entre-deux-Mers accueille la maison médicale communale Ambroise Croizat regroupant plus de 25 professionnels de santé, ainsi qu'une pharmacie au cœur de la bastide, offrant ainsi les meilleures conditions pour le déploiement des activités d'un EHPAD. L'EHPAD de Sauveterre-de-Guyenne joue un rôle structurant en matière de politique de santé locale dans le maillage de notre territoire, au sein duquel il exerce une influence significative et comble un besoin réellement essentiel pour notre population.

Le Conseil municipal et le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Sauveterre-de-Guyenne soulignent l'engagement exemplaire du personnel de l'EHPAD, qui œuvre au quotidien pour offrir des conditions de vie optimales aux résidents. Leur dévouement et leur professionnalisme sont inestimables et méritent d'être salués. Ils tiennent par la même occasion à souligner le lien exemplaire qui existe entre les personnels, les résidents et les familles, qui se traduit par exemple par les fêtes chaleureuses de Noël et d'été, où chacun se retrouve autour d'un repas commun, les animations partagées mais également les échanges du quotidien.

Le Conseil municipal et le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Sauveterre-de-Guyenne confirment ainsi que, parfaitement évalué, complètement intégré dans son environnement, cet établissement à taille humaine est un exemple à suivre pour illustrer que bienveillance et qualité de prise en charge peuvent coexister, et non une structure à fermer.

Par cette motion, les élus du Conseil Municipal et les administrateurs du CCAS :

- rappellent la nécessité de prendre en compte le 3^{ème} et 4^{ème} âge qui constitue un sujet majeur au regard de l'allongement de l'espérance de vie et des questions de pertes d'autonomie et de médicalisation qui s'y rattachent (si la France compte aujourd'hui 2,5 millions de personnes âgées dépendantes, elle devrait en compter 4 millions en 2050) ;
- soulignent la nécessité de maintenir un maillage équilibré du territoire en matière d'établissements d'hébergement afin de proposer des solutions de proximité adaptées aux besoins de mobilité, de santé et d'éloignement familial des résidents, notamment dans le cadre du plan France ruralités déployé par le Gouvernement.
- affirment leur volonté de favoriser la présence d'EHPAD publics ou associatifs, garantissant des tarifs en adéquation avec les revenus des retraités locaux, qui sont sensiblement inférieurs à la moyenne nationale ;
- constatent que le groupe Korian a enregistré, pour le seul premier trimestre de l'année 2023, un chiffre d'affaires de 1 218 millions d'euros, soit une croissance de 11,8% ;
- constatent que Korian a délibérément choisi de laisser l'état des locaux se détériorer, arguant désormais que la rénovation serait trop coûteuse ;
- rappellent que la création de l'EHPAD a fait l'objet d'un rachat en 2018 auprès du groupe OMEGA, illustrant ainsi les opérations purement financières auxquelles peuvent être soumis les établissements privés lucratifs, sans que les autorités publiques ne soient consultées ;
- relèvent que des établissements tels que Korian Entre Deux Mers représentent, contrairement à l'opinion des grandes entreprises du secteur comme Korian, le futur, où la maltraitance des résidents

n'a pas sa place. Ces structures de proximité répondent ainsi à l'objectif du gouvernement d'accompagner nos aînés de manière bienveillante et d'offrir un environnement qui rappelle le chez-soi ;

- en appellent solennellement aux tutelles, l'Agence régionale de Santé et le Conseil départemental de la Gironde, et à l'ensemble des pouvoirs publics, pour que le choix du groupe Korian soit immédiatement stoppé, que l'arrêté ancien de 2016 rendant légalement possible le transfert de lits soit sur le champ abrogé, et qu'une solution pérenne sur la base du même nombre de lits (42) soit rapidement trouvée afin de maintenir sur notre ville une prestation de soins de qualité pour nos aînés en situation de dépendance, dans un environnement sécurisé et bien adapté.

La fermeture de l'EHPAD aurait des conséquences graves pour nos aînés, ainsi que pour leurs familles, qui ont choisi cet établissement en toute confiance. Elle entraînerait également la suppression de nombreux emplois, mettant ainsi en péril l'équilibre économique de notre territoire.

Plus globalement, le Conseil Municipal et Conseil d'administration du CCAS de Sauveterre-de-Guyenne souhaitent exprimer leur soutien indéfectible à la pérennité d'un EHPAD à Sauveterre-de-Guyenne. Ils appellent les autorités compétentes à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la continuité des services essentiels qu'il offre.

Sur proposition du Maire/Président, le Conseil Municipal et le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- | **DE REAFFIRMER** son engagement en faveur du maintien de l'EHPAD de Sauveterre-de-Guyenne, une structure à taille humaine et de proximité, favorisant un véritable lien social et un suivi médico-social plus adapté pour les résidents, tout en soutenant l'emploi et les commerces locaux ;
- | **D'EXPRIMER** sa solidarité avec la volonté légitime exprimée par les résidents, leurs familles, le personnel de l'établissement et les élus locaux, pour le maintien d'une structure d'hébergement sur le territoire de la Commune de Sauveterre-de-Guyenne ;
- | **DE S'OPPOSER** fermement au transfert de lits de cet EHPAD, décidé de façon unilatérale par le groupe Korian, au profit de ses établissements girondins ;
- | **DE DEMANDER** à Korian de réexaminer sa décision ;
- | **DE REITERER** son entière disponibilité, le cas échéant, pour participer à toute réflexion conduite avec les élus locaux sur le territoire autour de l'accueil en structure de personnes âgées ;
- | **DE DEMANDER** au gouvernement qu'il engage un réel travail sur les modèles de l'hébergement collectif des personnes âgées dépendantes, ainsi qu'un renforcement des modalités d'autorisation et des possibilités de contrôle de la gestion des EHPAD privés par l'ARS et le département ;
- | **DE DEMANDER** aux autorités compétentes que soit le Conseil départemental de la Gironde et l'Agence régionale de santé de maintenir en exploitation le site de Sauveterre-de-Guyenne ;
- | **DE S'OPPOSER** au transfert des 42 lits et d'abroger l'arrêté de 2016 le rendant légalement possible ;
- | **DE DEMANDER**, en cas de transfert des 42 lits, la création de 42 nouveaux lits au bénéfice de l'EHPAD de Sauveterre-de-Guyenne auprès des autorités de tutelle ;
- | **DE DEMANDER** la création d'un véritable service public du grand âge en lien avec l'instauration de la 5^{ème} branche de la sécurité sociale dédiée à l'autonomie.

Discussions :

Monsieur DESNANOT exprime son accord avec le constat et la nécessité d'un EHPAD à Sauveterre-de-Guyenne. Il se pose des questions car il semble que la décision ne soit pas aussi soudaine que l'affirme la municipalité. En effet, dès 2020, M. D'AMECOURT, ancien Maire avait informé le Maire/Président du CCAS du désir de Korian de se retirer et de fermer l'établissement.

Monsieur DESNANOT se demande donc quelles ont été les interactions avec la Direction de l'EHPAD depuis cette alerte de Monsieur D'AMECOURT, car ce sujet n'a jamais été abordé lors des réunions du conseil municipal.

Le Maire/Président du CCAS indique qu'effectivement un seul dossier a fait l'objet d'une transmission par l'ancien Maire de la Commune, un seul et par mail, quelques jours avant l'installation du nouveau Conseil municipal, et il concernait l'avenir de l'EHPAD de Sauveterre-de-Guyenne.

Ce courriel du 22 mai 2020 lui a été adressé, en copie aux adjoints de l'époque ainsi qu'au Directeur général des services de l'époque, Monsieur POUBEAU, et au Président du Conseil départemental.

Il précise que ce dossier n'a jamais été discuté en conseil municipal lors de la mandature précédente.

Dans ce courriel, Monsieur D'AMECOURT mentionnait une rencontre avec Monsieur Olivier BARRY, Directeur Régional du groupe KORIAN, qui l'avait informé de l'existence d'un arrêté pris par le Conseil Départemental de la Gironde et l'ARS datant de 2016, suscitant des inquiétudes quant à l'avenir de l'établissement (sans toutefois en avoir obtenu une copie).

A la suite à ce courriel, le Maire/Président a répondu à M. d'AMECOURT qu'il s'engageait à traiter ce dossier très sensible dès son investiture, en établissant des contacts avec tous les intervenants et en recueillant des informations supplémentaires auprès du département de la Gironde.

Il souligne avoir informé ses adjoints de ce dossier sensible, relevant principalement de l'exécutif municipal.

Dès son entrée en fonction, il a rencontré la Directrice de l'EHPAD de l'époque, Marjorie Pernot. Il a pu percevoir les inquiétudes de celle-ci concernant le groupe Korian. Ils ont convenu d'intensifier les activités et les rapprochements entre le CCAS et l'EHPAD ; Mme DUPORGE, Vice-Présidente du CCAS a été mandatée à cet effet. Madame PERNOT a également été intronisée lors de la fête des vins en 2021. L'objectif était de favoriser une meilleure collaboration avec la direction de l'EHPAD, ce qui d'un point de vue symbolique est extrêmement important.

Ensuite, le Maire/Président indique avoir rencontré Monsieur BARRY, Directeur Régional Nouvelle-Aquitaine Sud de Korian, le 21 juillet 2020.

Lors de cette rencontre, le Maire/Président a informé Monsieur BARRY de l'alerte émise par son prédécesseur au sujet d'un arrêté datant de 2016. Il lui a demandé s'il avait l'intention de l'appliquer. Monsieur BARRY a répondu par la négative, soulignant que l'établissement fonctionne de manière satisfaisante, un établissement à échelle humaine.

Le Maire/Président en a profité lors de cette rencontre pour développer l'argumentaire au sujet de l'attachement fort de la commune à cet établissement à taille humaine, répondant à un besoin important de la population en termes d'accueil des personnes âgées en situation de dépendance, en complément de l'offre municipale proposée par la Résidence autonomie, et en soulignant que la Commune, par l'intermédiaire de son prédécesseur, avait offert la possibilité de vendre un terrain en vue de la construction d'un nouvel établissement.

Le Maire/Président indique que Korian a toujours refusé cette proposition que ce soit sous le mandat de M. d'AMECOURT ou ce mandat. La proposition a d'ailleurs été reformulée, dans la même continuité, et avec le même argumentaire le 21 septembre dernier, générant le même refus.

Le Maire/Président indique que son objectif a toujours été de créer un rapport de force. Cependant, Korian avait la possibilité juridique de faire les choses à l'appui d'un arrêté co-signé par l'Agence régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Gironde (autorités de tutelle) dont la commune n'a pour l'instant jamais été destinataire, malgré les demandes répétées aux délégués interlocuteurs.

Il affirme avoir rempli son rôle en tant que Maire/Président en refusant catégoriquement de considérer la fermeture de l'EHPAD et en demandant à Korian de réaliser des travaux ou d'envisager l'acquisition d'un terrain communal pour la construction d'une nouvelle structure.

Korian a fait un travail souterrain tandis que la commune s'est efforcée de mettre en lumière le lien qui l'unissait à l'EHPAD actuel, relève le Maire.

Il ajoute que nous sommes tous conscients des menaces qui pesaient sur l'établissement depuis de nombreuses années. La difficulté est survenue lors de la mutation de la directrice de l'époque, suivie de l'installation d'une directrice provisoire au mois de juillet, dont le seul objectif était le démantèlement de l'établissement.

Ces dernières semaines, deux rumeurs se propageaient dans la ville :

- | La fermeture de l'établissement ;
- | Ou le transfert temporaire des résidents vers un autre EHPAD le temps des travaux.

En tout état de cause, l'établissement a œuvré en coulisses. Il souligne qu'aucun retour n'a été reçu de la part de Korian suite à la rencontre de 2020. Par conséquent, aucune décision de fermeture n'avait été communiquée avant le 21 septembre 2023. Il est pour le Maire/Président crucial de ne pas se tromper d'adversaire, le véritable combat se situe contre Korian.

Monsieur DESNANOT indique qu'il reproche au Maire/Président de ne jamais avoir évoqué ce sujet en conseil municipal.

Le Maire/Président souligne qu'il n'y avait aucune raison d'aborder ce sujet, car il n'avait pas reçu de retour de Korian exprimant leur intention de fermer, tout comme son prédécesseur n'avait pas non plus abordé ce sujet. Le Conseil municipal a pour vocation de délibérer sur des éléments établis pouvant être mis en application, pas de délibérer sur des sujets qui n'ont alors pas d'existence réelle, si ce n'est des menaces indirectes et inappliquées depuis 2016 qui ont été identifiées et ont fait l'objet en réponse d'une action de l'exécutif municipal.

Le Maire exprime des regrets quant à cette polémique et considère que les échanges par mail avec M. D'AMECOURT étaient confidentiels sur un sujet sensible, et ne n'auraient pas dû être divulgués publiquement. Il souligne l'importance de l'unité au-delà des différends partisans, et déplore la position de l'opposition dans ce moment important pour l'avenir de la commune et du territoire.

Pour Monsieur DESNANOT, il serait dommageable que cette information tardive fasse que le mouvement engagé soit lui aussi peut-être un peu tardif.

Le Maire/Président voit cette perspective comme défaitiste et le regrette vivement car elle est positionnée contre les intérêts de la commune. Il estime qu'avec une information aussi complexe, il était essentiel d'agir avec prudence. Il ne peut pas aborder tous les dossiers sensibles qui lui sont présentés quotidiennement en conseil municipal, cela aurait des effets contreproductifs. Maintenant que l'annonce de la fermeture a été faite, il est impératif de tout mettre en œuvre pour l'empêcher. Le moment du combat est désormais arrivé (avant il n'aurait pas eu lieu d'être puisqu'il n'y avait aucune menace directe).

Le Maire/Président explique que bien que la Commune ne soit pas l'autorité de tutelle de l'EHPAD, elle a la capacité d'agir de deux manières :

- | Mobiliser la population ;
- | Solliciter les autorités publiques pour rappeler explicitement ce qu'est l'intérêt général dans cette affaire.

L'un des objectifs de la motion est de faire savoir aux autorités de tutelle qu'elles ont pris un arrêté en 2016, mais qu'au fil du temps le contexte a changé. Il rappelle notamment que la maison médicale communale a été agrandie, répondant ainsi aux enjeux de désertification médicale.

Il souligne que la vétusté de l'EHPAD est un fait connu de bon nombre de personnes, l'établissement ayant 35 ans d'existence, et nombreux sont ceux ayant ou ayant eu parmi ses proches ou amis dans la commune une connaissance d'un résident de l'Ehpad.

Monsieur BUSSAC s'interroge sur la facilité avec laquelle l'arrêté de 2016 a été signé, se demandant si la présence d'un EHPAD à moins de 5 km de Sauveterre n'a pas influencé cette décision. De surcroît, il souligne que le Département de la Gironde envisageait la création d'une structure de quatre-vingt-dix lits entre Libourne et Langon, et que Sauveterre aurait été un emplacement idéal pour un tel projet.

Le Maire/Président indique que l'EHPAD voisin n'appartient pas au même groupe et que l'EHPAD de Sauveterre-de-Guyenne n'a jamais rencontré de problèmes pour atteindre sa capacité maximale d'accueil, bien au contraire.

Monsieur NICOLAS se questionne sur la validité actuelle de l'arrêté de 2016. Le Maire/Président souligne qu'il existe actuellement une question juridique concernant à la fois son existence et sa pertinence. Personne ne comprend comment cet arrêté peut encore être applicable. Sauveterre a considérablement évolué depuis 2016. Ce qui est regrettable, c'est que cela a été fait sans consulter les élus locaux, remettant en cause les choix de ses prédécesseurs, et alors même que les élus locaux ont en charge l'aménagement du territoire.

Le Maire/Président laisse ensuite la parole à M. le Député.

Dès qu'il a eu vent des difficultés rencontrées par l'EHPAD de Sauveterre-de-Guyenne, M. Lavergne, après avoir échangé avec des employés et anciens employés de l'EHPAD ainsi qu'avec le Maire/Président, indique avoir pris contact avec Monsieur SERRE, délégué départemental de l'Agence Régionale de Santé (ARS), afin d'obtenir davantage d'informations et de défendre l'EHPAD qui apporte un service indispensable à la population.

Il souligne le besoin de ces structures dans tous les anciens chefs-lieux de canton, faisant partie intégrante du tissu rural. Sauveterre est un de ces points centraux.

Ces établissements sont précieux pour la population et pour la vitalité de la région. Les habitants ont le droit de vieillir dans leur territoire.

M. Lavergne dénonce la stratégie du groupe Korian visant à mettre fin à cet établissement, dans le but de réaffecter ces 42 places vers des endroits jugés plus rentables.

Il a alerté l'ARS et a adressé une correspondance au cabinet de la ministre Aurore BERGE.

Il rappelle que la volonté est de se battre jusqu'au bout, et d'engager une bataille qui se joue sur le plan juridique. L'ARS ne partage pas l'interprétation juridique de Korian concernant l'arrêté de 2016.

Il appelle à l'unité pour les territoires ruraux, en faveur de la population, des employés et des habitants attachés à leur domicile.

Il insiste sur la nécessité de mettre de côté les différends. Il est normal d'avoir des divergences de points de vue, mais il faut éviter cela car Korian pourrait en profiter.

Monsieur LAVERGNE affiche l'objectif d'être un porte-parole de la cause : maintenir l'EHPAD. Il ne peut concevoir Sauveterre sans cet établissement.

Il souligne que cette affaire est suivie de près par le gouvernement. Si Korian estime que l'EHPAD n'est plus rentable, alors Korian doit laisser les 42 lits sur Sauveterre et une solution sera trouvée.

Monsieur LAVERGNE s'excuse de ne pas pouvoir être présent lors du grand rassemblement du 7 octobre 2023, mais il assure qu'il sera là en pensée et réaffirme son soutien indéfectible.

Le Maire/Président laisse ensuite la parole à Monsieur BARBE.

Monsieur BARBE indique que l'arrêté de 2016 n'a pas été signé – pour le département - par un élu mais par un fonctionnaire qui avait délégué à cet effet.

Quant à savoir à quel moment les politiques ont été informés, cela reste incertain. Il semble que ce soit en 2018, mais à priori, il n'y avait pas d'urgence à ce moment-là selon Monsieur BARBE.

La priorité réside dans la bataille juridique. Pour Monsieur BARBE, il est essentiel de tous se mobiliser aux côtés du conseil municipal et au CCAS.

Il est impératif de lutter pour que les 42 lits demeurent à Sauveterre.

La lutte est nécessaire, et le département sera aux côtés de la ville de Sauveterre-de-Guyenne.

Le Maire/Président, le Député et le Conseiller départemental ont insisté ensemble sur l'importance du maillage territorial de ces structures en milieu rural, rappelant que seuls les élus sont compétents en matière d'aménagement du territoire, et défendu le principe ici bafoué de l'égalité d'accès aux soins pour les aînés en situation de dépendance.

La Maire a conclu en rappelant l'importance de la mobilisation du 7 octobre, en insistant sur le fait qu'il était pour sa part très confiant sur une évolution positive du rapport de force, car ici l'intérêt général est très clair, et que compte plus que tout désormais la force du nombre par la mobilisation intense de la population, des élus et de l'ensemble des pouvoirs publics.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni appelée des conseillers municipaux et des administrateurs du CCAS, la séance est levée à 21h00.